



Rapport d'activité 2024

Chambre régionale des comptes
Bourgogne-Franche-Comté

TABLE DES MATIÈRES



L'édito d'Emmanuel Roux	3
-------------------------	---

Le bon usage des fonds publics, la régularité de l'action publique	5
Le contrôle des comptes et de la gestion	6
Le contrôle des actes budgétaires	7
La RFGP	8
Les chiffres clés	10

Des enquêtes au cœur des enjeux sociétaux et territoriaux	11
Les enquêtes thématiques	12
L'évaluation des politiques publiques	19
L'audit flash sur l'assurabilité des collectivités	22
L'impact médiatique	26

La vie institutionnelle et la vie de la chambre	29
Les temps forts	30
L'organisation de la chambre	33
Ils ont rejoint la chambre en 2024	34



L'EDITO D'EMMANUEL ROUX



Juger de la responsabilité de l'action publique, une mission au cœur du pacte civique !

La réforme stratégique des juridictions financières, impulsée et portée par le Premier président de la Cour des comptes Pierre Moscovici depuis 2020 (« JF 2025 »), est entrée en 2024 dans sa vitesse de croisière. Elle s'est concrétisée pour la chambre de Bourgogne Franche-Comté par deux évolutions de grande importance.

D'une part, la chambre a amplifié le mouvement de diversification et d'enrichissement de ces travaux.

D'autre part, elle s'est résolument engagée dans la mise en œuvre du nouveau régime juridictionnel de responsabilité des gestionnaires publics.

Au titre de la diversification et de l'enrichissement de ses travaux, la chambre a mené, au-delà des contrôles classiques portant sur les comptes et la gestion d'organismes publics, des enquêtes portant notamment sur l'accueil du jeune enfant, sur les maisons des adolescents, sur l'adaptation de la forêt au changement climatique, ou encore sur les enjeux du patrimoine monumental pour les collectivités territoriales. Elle a également finalisé en 2024 son évaluation de politique publique de la mise en place du réseau des Maisons France Services et a publié en fin d'année un important audit flash sur les conditions d'assurabilité des collectivités territoriales. Ces travaux, qui ont une portée territoriale et nationale, permettent à la fois de mieux accompagner les administrations et organismes dans l'amélioration de la gestion publique et d'informer les citoyens et les usagers de la performance des politiques publiques.

Au titre de la mise en œuvre du nouveau régime juridictionnel de responsabilité des gestionnaires publics, la chambre a d'une part renforcé ses relations avec les autorités judiciaires afin de travailler en proximité et confiance pour transmettre avec plus de pertinence et d'efficacité des signalements à dimension pénale, et a d'autre part accru ses communications de déferé au Parquet général de la Cour des comptes en vue de l'ouverture d'une instruction par la chambre du contentieux.

En tant que juridiction financière, la chambre régionale poursuit deux finalités : d'une part mesurer et évaluer l'efficacité de l'action publique, d'autre part vérifier la régularité et la probité des actions menées au nom de l'intérêt public. Ces deux finalités permettent de garantir à nos citoyens du meilleur emploi des deniers publics.

C'est donc bien la capacité des juridictions financières à évaluer et contrôler la responsabilité des décideurs publics dans sa double dimension d'efficacité et de probité qui concrétise au mieux l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen : « La société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration ». Nos liens avec les citoyens ainsi se renforcent, comme l'atteste aussi notre volonté de répondre à leurs sollicitations, d'accroître l'impact de nos travaux, de gagner en clarté et en visibilité pour parler à tous les publics.

Plus que jamais les juridictions financières ont à cœur d'éclairer le débat public et d'incarner un statut de « tiers de confiance » au sein de la République et de la société démocratique.

*C'est à niveau d'ambition et d'exigence que porte la
chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté !*

Emmanuel Roux

Le bon usage des fonds publics, la régularité de l'action publique



Parc des Bains – Lons-le-Saunier

Le contrôle des comptes
et de la gestion 5

Le contrôle des actes
budgétaires 5

La responsabilité financière
des gestionnaires publics 5

Les chiffres clés 5

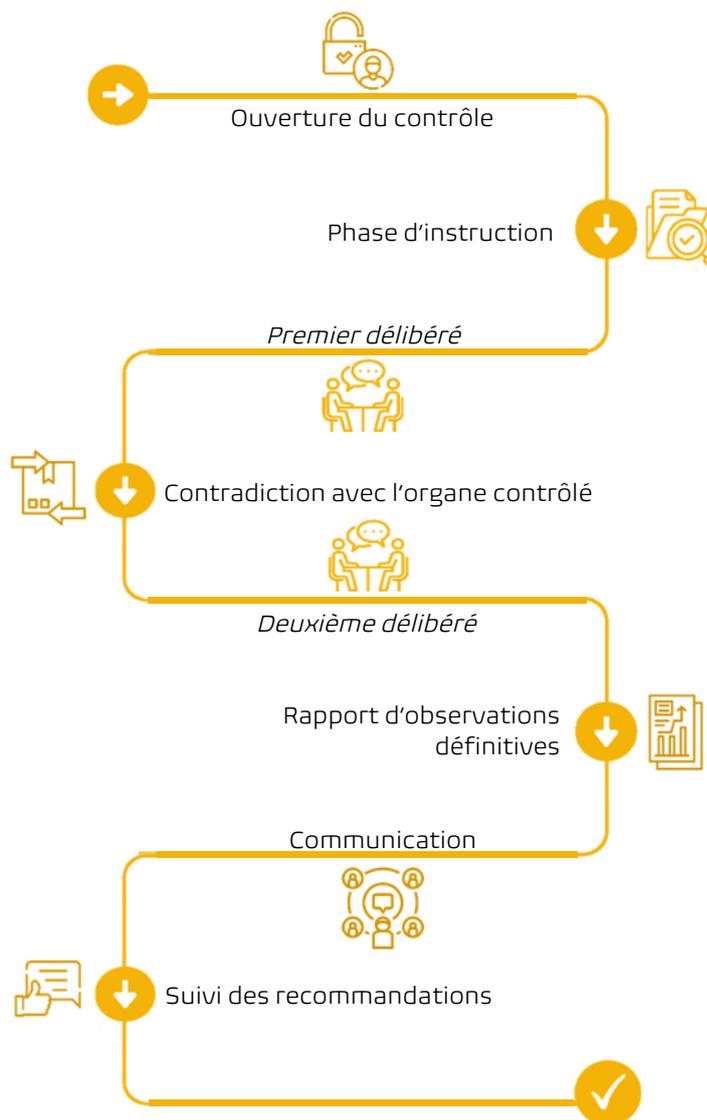


Le contrôle des comptes et de la gestion

Partout où l'argent public est engagé, la chambre régionale des comptes veille à la régularité, à l'efficacité et à l'efficacé de la gestion. À cette fin, la chambre dispose de larges pouvoirs d'investigation sur pièces et sur place lui permettant d'apprécier l'efficacé de la dépense publique locale.

La chambre réalise chaque année des contrôles, qui sont instruits par un binôme composé d'un magistrat et d'un vérificateur. La procédure dure entre 8 et 12 mois et donne lieu à un rapport précisant les constats, observations et recommandations de la chambre en vue d'une meilleure utilisation des fonds publics. Ce rapport est public et mis en ligne sur le site de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes.

Les étapes d'un contrôle des comptes et de la gestion



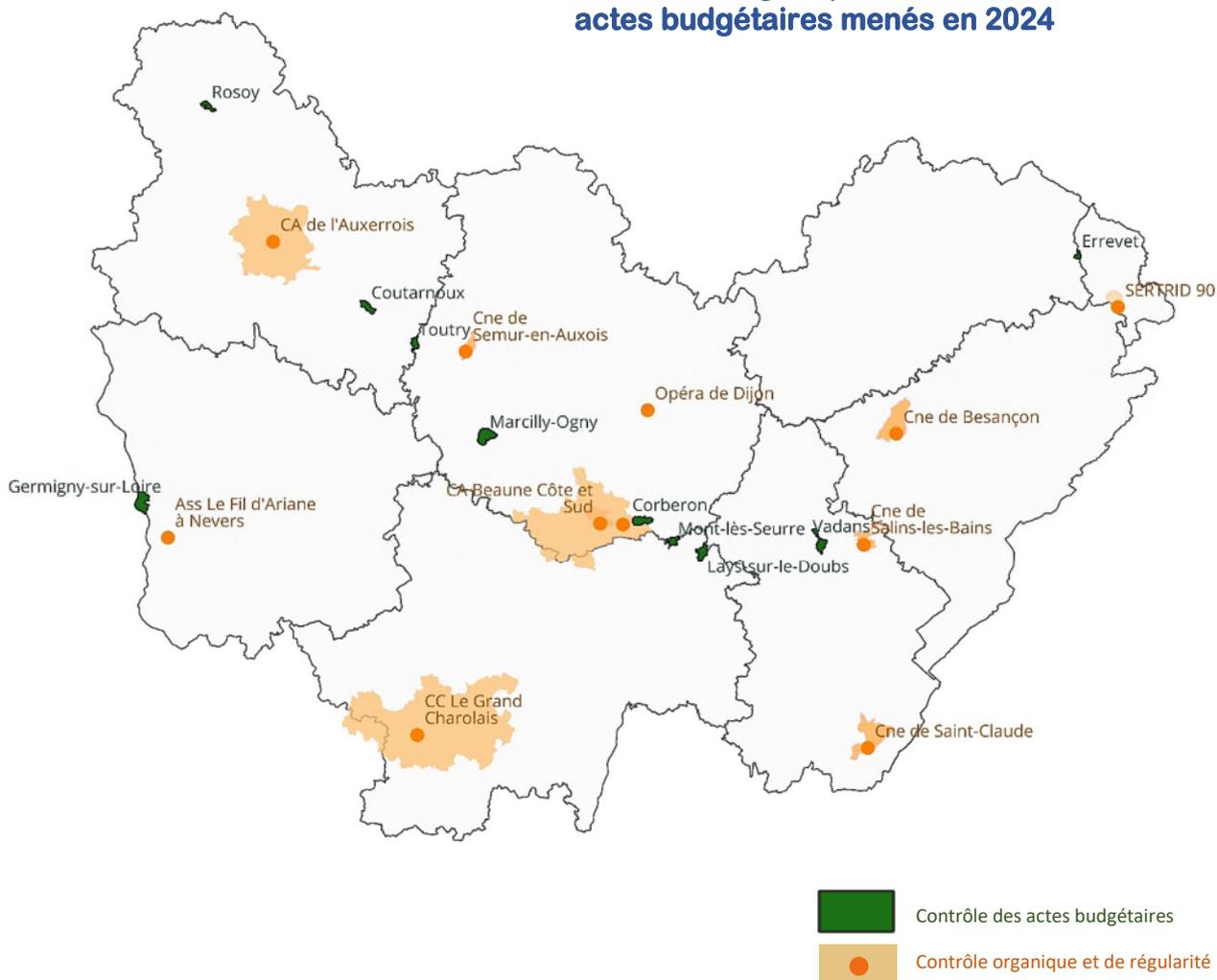
En 2024,
11 rapports
d'observations définitives
ont porté sur le contrôle
organique et de régularité

Le contrôle des actes budgétaires

L'objet du contrôle budgétaire est d'assurer que toute collectivité dispose d'un budget lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions dans le respect des règles budgétaires et comptables, conformément aux principes de sincérité et d'équilibre financier. Or, parfois, les budgets sont rejetés par les assemblées délibérantes ou comportent des insincérités, entraînant par exemple une minoration des dépenses et donc un équilibre budgétaire artificiel.

Dans cette situation, la chambre régionale des comptes, saisie par le préfet, formule des avis par lesquels elle propose des modifications, voire des projets de budget à destination du représentant de l'Etat qui arrête alors le budget de la collectivité. Dans le cadre de ses avis, la chambre peut proposer la réduction de certaines dépenses ou l'augmentation de recettes, notamment par une hausse de la fiscalité.

Contrôles organiques et contrôles des actes budgétaires menés en 2024



La responsabilité financière des gestionnaires publics

Deux ans de mise en œuvre de la responsabilité financière des gestionnaires publics

Les finances publiques présentent une sensibilité accrue : l'autorisation démocratique de l'emploi des ressources publics et la confiance des citoyens appellent une protection rigoureuse de l'ordre public financier, matérialisée par l'existence de normes régissant la gestion publique.

L'article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen implique l'existence d'un régime de responsabilité sanctionnant les atteintes graves à l'ordre public financier.

Depuis le 1er janvier 2023, la Chambre du contentieux de la Cour des comptes est compétente, tout comme l'ancienne Cour de discipline budgétaire et financière, pour sanctionner les atteintes aux finances publiques commises par l'ensemble des gestionnaires publics.

Cette responsabilité financière rénovée constitue un dispositif répressif, non réparateur, sanctionnant les manquements graves à l'ordre public financier par le biais de dix infractions prévues dans le code des juridictions financières. La Cour des comptes est compétente pour juger les acteurs qui interviennent dans la gestion des organismes faisant partie de la sphère publique.

Les 24 arrêts rendus depuis le 1er janvier 2023 par la Chambre du contentieux et la Cour d'appel financière, second degré de juridiction, ont rappelé que les justiciables sont des acteurs de la régularité de cette gestion publique. Ont ainsi été sanctionnées des inexécutions des décisions de justice, portant atteinte à l'état de droit, des violations des règles d'engagement des dépenses et des recettes à l'origine de préjudices significatifs pour les organismes publics, ou encore des avantages injustifiés accordés à des tiers par des ordonnateurs par intérêt personnel direct ou indirect.

Cette justice financière spécialisée, renforcée depuis le 1er janvier 2023, contribue ainsi directement au renforcement de la gouvernance publique en permettant de faire cesser des cycles d'irrégularité dans la gestion publique.

Le rôle rénové du ministère public près la Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté

La procureur financier près la Chambre régionale des comptes veille au respect des procédures et de la loi. Placé sous l'autorité hiérarchique de la Procureur générale près la Cour des comptes, elle intervient conformément aux directives et orientations de cette dernière.

Dans le cadre de ses missions contentieuses, le ministère public saisit la Procureur générale de faits susceptibles de constituer une infraction au sens du code des juridictions financières, soit d'initiative, soit à la demande de la collégialité. La procureur financier assiste alors la Procureur générale dans l'exercice de ses fonctions contentieuses et répressives.

Cependant, ce rôle de poursuite ne prend tout son sens que s'il s'accompagne d'une mission d'information et de pédagogie à destination des gestionnaires publics justiciables de la Cour des comptes.

À ce titre, en 2024, la procureur financier a animé plusieurs réunions de présentation du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics devant des agents des directions régionale et départementales des finances publiques du ressort, à l'école des Finances Publiques de Nevers, mais également devant les ordonnateurs des établissements hospitaliers et médico-sociaux de Franche-Comté, ainsi que les services prescripteurs de l'Etat dans le Doubs.



La Chambre régionale des comptes a eu le plaisir d'accueillir le 11 avril, **Louis Gautier**, procureur général près la Cour des comptes.

Sa venue a été l'occasion d'échanger avec les équipes de la chambre sur le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, les plateformes citoyenne et de signalement et les compétences élargies des chambres régionales des comptes : évaluation de politique publique, enquêtes thématiques régionales.

Une hausse continue des suites contentieuses en Bourgogne-Franche-Comté depuis 2020

La chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit pleinement dans cet objectif d'accroître la régularité de la gestion publique par les contrôles effectués. À l'issue des contrôles des comptes et de la gestion, la chambre peut s'orienter vers soit un déféré à la Procureure générale de la Cour des comptes au titre du contentieux financier, soit une transmission pénale au parquet judiciaire compétent en cas de suspicion d'atteintes à la probité.

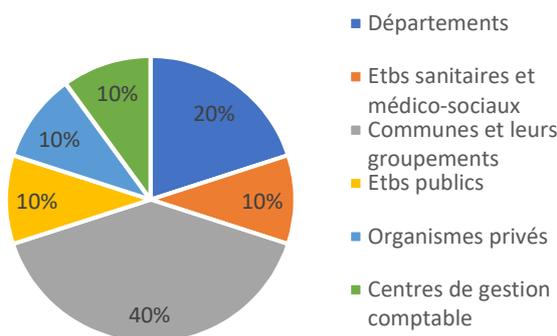
Sur les 5 dernières années, la chambre a pu constater que les suites contentieuses, pénales ou financières, sont en hausse continue. En 2024, la chambre a transmis trois signalements aux parquets judiciaires de son ressort, et deux déférés au Parquet général de la Cour des comptes.

Évolution des suites contentieuses 2020 - 2024



Sur la période, les organismes du secteur public local majoritairement concernés par les suites contentieuses sont les communes et leurs groupements.

Organismes visés par un déféré ou un transmission pénale




La chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté a eu le plaisir d'accueillir jeudi 6 novembre 2024, **Jean-Yves Bertucci**, président de la chambre du contentieux de la Cour des comptes, pour une matinée consacrée à la mise en œuvre du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RFGP).

Jean-Yves Bertucci a tout d'abord souligné l'importance de ces rencontres avec les équipes de contrôle des CRTC, non seulement parce que la chambre du contentieux est composée pour moitié de magistrats de CRTC, mais aussi parce que les CRTC constituent la première autorité de déférés alimentant la chambre du contentieux.

Le président Bertucci est ensuite revenu sur l'activité des deux premières années de fonctionnement de la chambre du contentieux.

Cette hausse du volume contentieux est corrélée par la hausse des signalements reçus par la chambre, notamment sur la plateforme de signalement du Parquet général de la Cour des comptes. Ainsi, 59 signalements ont été reçus en 2024.

Nombre de signalements enregistrés à la chambre



LES CHIFFRES CLÉS

Ressort et productions de la chambre

5702 organismes implantés dans la région

18,5 Md€ budget



8 participations aux enquêtes communes Cour / CRTC

36 contributions à plusieurs enquêtes



38 rapports d'observations provisoires

2 rapports thématiques régionaux



28 rapports d'observations définitives



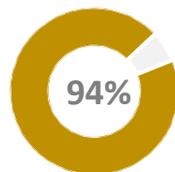
Le délai moyen de contrôle a été encore réduit en 2024

11 avis de contrôles des actes budgétaires



Suivi des recommandations

52 recommandations ayant fait l'objet d'un suivi



94% totalement ou partiellement mises en œuvre

Information du citoyen

496 citations de la chambre et de ses travaux dans les médias



23 655 visites du site internet de la chambre

Moyens humains

Magistrats **18**



Vérificateurs **16**



Personnels administratifs **16**



Des enquêtes au cœur des enjeux sociétaux et territoriaux



Palais ducal de Nevers

Les enquêtes thématiques	5
L'évaluation des politiques publiques	5
L'audit flash sur l'assurabilité des collectivités	5
L'impact médiatique	5

Les enquêtes thématiques



L'adaptation des forêts face au changement climatique

Près du tiers de la métropole est couvert par la forêt. Sa surface représente 171 000 km² (17,1 Millions d'hectares) en croissance continue depuis le XIX^e siècle.

Les effets du changement climatique sur les peuplements forestiers se sont accélérés et intensifiés. L'augmentation des températures et les sécheresses sévères intervenues depuis 2018 accroissent les besoins physiologiques des arbres en eau et déclenchent des dépérissements. Les crises d'origine biotique se multiplient (notamment la crise des scolytes).

Les juridictions financières ont décidé de réaliser dans le cadre du rapport public annuel 2024 un état des lieux sur la gestion durable de la forêt et les mesures devant être prises pour assurer son adaptation au changement climatique. Cette enquête a été conduite par cinq chambres régionales des comptes et la Cour des comptes.

Cette enquête a été pilotée par la Chambre de Bourgogne-Franche-Comté qui, à l'issue de ces travaux, a publié un rapport thématique régional portant sur l'accélération du changement climatique et le défi majeur qu'il constitue pour les forêts de Bourgogne-Franche-Comté.

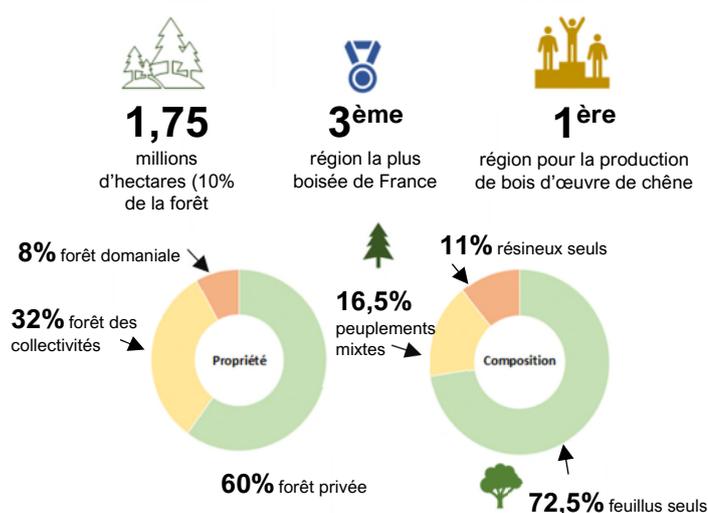
La forêt de Bourgogne Franche-Comté est l'une des plus importantes et des plus productives de la métropole. Elle subit cependant les effets du changement climatique qui se sont accélérés et intensifiés depuis quelques années, entraînant un dépérissement important des peuplements, avec une mortalité accrue des résineux sous le double effet des sécheresses et des attaques de scolytes.

Le taux de mortalité dans les forêts de Bourgogne Franche-Comté s'élevait à 10% sur la période 2015-2019 ; il atteint près de 20% sur la dernière période de référence.

Les propriétaires forestiers, dont les communes, sont dans une phase d'incertitude quant aux décisions à prendre pour gérer leur patrimoine et pour préserver leurs forêts qui ont également un rôle écologique majeur. Les conséquences économiques de cette situation sont importantes. Les communes de petite taille de Franche-Comté sont fragilisées financièrement.

Jusqu'en 2018, les ressources forestières permettaient aux communes de financer leurs dépenses d'équipement. Nombre de ces communes ne parviennent plus à renouveler et à adapter leur patrimoine forestier au changement climatique.

Portrait schématique de la forêt régionale



Les documents de gestion sont établis pour une longue période de validité (15 à 20 ans). Les bouleversements rapides liés au changement climatique rendent ces documents de gestion obsolètes. En Bourgogne Franche-Comté, l'ONF expérimente d'autres modèles de plans de gestion, fondés sur l'évaluation en continu de la vulnérabilité des peuplements et de l'impact de l'intervention des forestiers sur le terrain. Ces nouveaux dispositifs nécessitent de développer de nouvelles compétences pour renforcer l'expertise et l'accompagnement des propriétaires mais leur mise en œuvre pourrait se heurter à la disponibilité des moyens dont disposent les établissements publics.

Enfin, les conséquences négatives sur la forêt d'une population trop importante de grand gibier sont surtout le fait des cervidés et, dans une moindre mesure, des sangliers.

L'ONF procède à une observation triennale des lots suivis en forêt domaniale de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Cette dernière montre une dégradation constante de la situation. Les dégâts du grand gibier sur la forêt ont des conséquences économiques avec une croissance importante des coûts de mise en place de protection. Le coût à l'hectare protégé varie en effet de 1 200 € à 6 000 € selon le mode de protection choisi. Dans les zones forestières les plus déséquilibrées la régulation des populations de grands cervidés se posera inévitablement et cette régulation ne pourra pas reposer que sur les seuls chasseurs.



Actualité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ■ Les remèdes de la Chambre des comptes pour les forêts en souffrance

Sale temps pour les forêts de la région

Les politiques publiques, concernant la forêt, doivent s'adapter. Tel est message de la Chambre régionale des comptes (CRC), qui a publié un rapport thématique d'une cinquantaine de pages consacré aux forêts de Bourgogne-Franche-Comté. La gestion du changement climatique, dans le Morvan, pose particulièrement problème.

Alexandra Caccivio

Le rapport de la CRC est, pour la Bourgogne-Franche-Comté, alarmant : le réchauffement climatique est particulièrement visible dans notre région qui, avec le Grand-Est, compte « la plus d'espèces touchées », explique Thierry Farenc, président de section à la CRC. Les sécheresses à répétition se traduisent par un dépérissement, une prolifération des scolytes jusqu'en altitude ou encore des feux de forêt jusqu'alors circonscrits au sud de la France.



BOIS. Les épicéas sont particulièrement touchés par les scolytes. PHOTO D'ARCHIVES PIERRE DESTRADE

■ Le Morvan doit s'adapter

La forêt privée régionale, qui regroupe 60 % des surfaces forestières de notre région, a été la grande bénéficiaire du plan France Relance : elle concentre près de 83 % des aides allouées. Plus d'un quart de l'enveloppe (26,3 %) a été consommé par les propriétaires de la Nièvre. Les choix opérés, cependant, sont discutables, selon la Chambre régionale des comptes. Ainsi, dans le Morvan, « un grand nombre de coopératives ont perçu une subvention avec laquelle elles ont procédé à des coupes rases, là où il y avait des peuplements pauvres », constate Pascal Dancert. Mais, pour la CRC, ce n'est pas une mesure d'adaptation. « Ce n'est pas parce qu'un peuplement est pauvre qu'il souffre du changement climatique », explique Pascal Dancert. Les coupes rases, au contraire, ont fait beaucoup de mal : elles exposent les jeunes plants (qui ne bénéficient pas de la protection qu'ils auraient eu couverts). Le taux d'échec des plantations, du fait de la sécheresse de 2022, a d'ailleurs doublé en 2022. L'argent public, lui, n'aura pas servi à grand-chose. ■

Le droit et le chiffre

Forêts : la CRC BFC envoie du bois

BFC. Lundi 11 mars, la chambre régionale des comptes BFC révélait les conclusions de son premier rapport thématique régional consacré à la forêt et plus précisément aux politiques publiques mises en œuvre alors que le domaine sylvicole fait face aux bouleversements climatiques, entraînant, notamment, la paupérisation des communes forestières. Ce rapport montre que si des mesures ont bien été prises, elles sont loin d'être à la hauteur des enjeux écologiques et économiques.

Emmanuel de Jesus

Jeudi 14 mars 2024 Le JSL

Actu Saône-et-Loire et région | 7

Bourgogne Franche-Comté

Pour la chambre régionale des comptes, « nos forêts sont en danger »

La chambre régionale des comptes a publié mardi un rapport sur les conséquences du changement climatique sur les forêts de Bourgogne Franche-Comté. Emmanuel Roux, président de section, et Pascal Dancert, premier conseiller, en révèlent les grands enseignements.

Comment la chambre régionale des comptes en est-elle venue à s'intéresser aux conséquences du changement climatique sur les forêts de Bourgogne Franche-Comté ?

« C'est en effet une nouveauté pour nous, car cette étude sur les forêts sera notre premier rapport thématique régional. L'information du citoyen est une volonté forte de notre président national, Pierre Moscovici. Nous voulons être ainsi utiles socialement. Avec les chambres du Grand Est, de Rhône-Alpes et d'Aquitaine, nous avons également piloté une étude nationale sur les conséquences du changement climatique sur les forêts. Et nous l'avons déclinée à notre niveau régional. »



« Le taux de mortalité des arbres est en nette hausse », affirme la chambre régionale des comptes. Photo d'archives Ketty Beyondas

« Même des espèces très fréquentes comme l'épicéa pourraient disparaître d'ici quelques dizaines d'années. »

Propos recueillis par Frédéric Joly

LA CROIX

mardi 12 mars 2024 10:27

806 mots - 3 min

: LA CROIX

La "mine d'or" d'une commune forestière à l'épreuve du changement climatique

« Le bois, c'était notre mine d'or »: fragilisée par le dépérissement de son imposante forêt de résineux, surendettée, la petite commune forestière de Lemuy (Jura) pense ses bois pour envisager l'avenir.

Libération

mardi 12 mars 2024 09:44
1180 mots - 5 min

: LIBERATION

Régulation des cervidés, lutte contre les incendies et le dépérissement... la Cour des comptes appelle à revoir le modèle de gestion des forêts

Selon l'institution, la gestion des étendues boisées, au cœur du volumineux rapport annuel publié ce mardi 12 mars, n'est pas à la hauteur des enjeux du réchauffement.

par Coralie Schaub



L'accueil du jeune enfant

La chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté a publié en février 2025 un rapport thématique sur **l'action des collectivités territoriales en faveur de l'accueil du jeune enfant en Bourgogne-Franche-Comté**.

Ce rapport thématique régional est le **fruit de la participation de la chambre régionale à une évaluation de la politique publique d'accueil du jeune enfant** réalisée en lien avec la Cour des comptes et des contrôles menés auprès de 8 collectivités territoriales et organismes en charge de l'accueil du jeune enfant. Pour disposer d'une vision d'ensemble sur la situation et les actions des collectivités territoriales à l'échelle de l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté, la chambre, parallèlement à ses contrôles, a mené de nombreux entretiens avec les caisses d'allocation familiale de la région et a mobilisé l'ensemble collectivités territoriales, services de l'Etat et organismes intervenant dans le secteur de la petite enfance de la Nièvre, dans le cadre d'un atelier d'acteurs.

Dans ce rapport, la chambre régionale montre que **la région Bourgogne-Franche-Comté reproduit, en les amplifiant, les caractéristiques de l'accueil du jeune enfant constaté au niveau national**.

La région Bourgogne Franche-Comté offre un nombre élevé de places (67 places d'accueil pour 100 les enfants de moins de trois ans), très majoritairement en accueil individuel auprès d'une assistante maternelle.

L'offre d'accueil, cependant, présente des **inégalités spatiales et sociales importantes**, notamment entre les zones urbaines et rurales, les places en crèches étant concentrées dans les aires urbaines. Le **maintien d'un niveau élevé de capacités d'accueil du jeune enfant est menacé** par la forte diminution nombre d'assistantes maternelles observé depuis 10 ans, baisse qui n'est pas compensée par l'augmentation du nombre de places en crèche.



Les collectivités territoriales **jouent un rôle crucial dans la planification et l'organisation** de l'offre d'accueil. Elles sont à la fois organisatrices du service public de la petite enfance et financeurs de ce service. Cependant, **des limites existent à leur capacité d'initiative**, comme le maillage incomplet des relais petite enfance (RPE), le coût élevé des solutions d'accueil collectif financièrement accessibles aux parents, ou encore le manque d'attractivité des métiers de la petite enfance.

Bourgogne-Franche-Comté

Garde d'enfants : un maillage qui repose sur les assistantes maternelles

La Chambre régionale des comptes s'est penchée sur l'accueil des enfants de moins de trois ans en Bourgogne-Franche-Comté. Ce qui fait apparaître une offre élevée pour l'instant, mais reposant sur le réseau d'assistantes maternelles qui, lui, est en baisse importante.

Lorsque la Cour des comptes se penche sur la politique d'accueil de la petite enfance, c'est avec le soutien de ses chambres régionales. Ce qui offre un panorama original de l'accueil des enfants de moins de trois ans en Bourgogne-Franche-Comté, à travers un rapport passant en revue des crèches, publiques et privées, jusqu'aux assistantes maternelles.

• Fred Jimenez

La région Bourgogne-Franche-Comté est classée parmi les trois régions françaises en termes du nombre de places d'accueil formel offertes aux enfants de moins de trois ans

Les enjeux du patrimoine monumental des collectivités territoriales



Depuis le mois d'octobre 2024, la chambre régionale Bourgogne-Franche-Comté a publié 9 rapports traitant des enjeux de gestion, pour les collectivités territoriales, de leur patrimoine monumental protégé. Ces rapports s'inscrivent **dans enquête thématique sur le patrimoine monumental des collectivités locales pilotée la chambre, en lien avec la Cour des Comptes et 7 autres chambres régionales des comptes (CRC).**

A travers cette enquête, la chambre interroge les choix de gestion des collectivités pour assurer la protection, la conservation et la valorisation de leur patrimoine classé ou inscrit au titre des monuments historiques, en répondant aux questions suivantes : les collectivités territoriales sont-elles sensibilisées à l'importance de la préservation de leur patrimoine protégé et ont-elles les moyens de faire face à sa conservation ? Les outils de protection du patrimoine permettent-ils de répondre aux enjeux d'aménagement et de développement des territoires ou bien constituent-ils un frein ? Les collectivités valorisent-elles leur patrimoine comme levier d'attractivité et de développement de leur territoire ?

La gestion de collectivités réparties sur l'ensemble du territoire régional a été audité. Les rapports relatifs aux communes de

Montréal, de Salins-les-Bains, de Besançon, Semur-en-Auxois, de Saulieu, de Beaume-les-Messieurs et aux départements du Doubs et de la Saône et Loire **ont déjà publiés**. Les rapports portant sur la gestion des communes d'Autun, de Tonnerre, de Luxeuil-les-Bains, de Dole, de Giromagny, de Montbéliard, de Nevers, de Sens, de Dijon, de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) de la Saline royale d'Arc-et-Senans et de la Région Bourgogne-Franche-Comté **seront tous publiés d'ici au mois de septembre 2025**.

Au total, à l'issue des travaux, la CRC Bourgogne-Franche-Comté aura rendus publics 20 rapports, apportant une importante contribution à la réflexion nationale sur un enjeu de politique publique centrale pour nombre de collectivités.

En septembre prochain, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, un rapport thématique national et un rapport régional - dédié au patrimoine monumental de la région- viendront clore ce travail d'enquête. Ils permettront d'identifier les bonnes pratiques et de mettre en évidence des axes d'amélioration permettant aux collectivités locales de répondre aux défis posés par la gestion de leur patrimoine protégé.



Laurence PORTE

Maire de Montbard
Vice-présidente de l'association des
petites villes de France

Selon vous, pourquoi le patrimoine est-il important pour une collectivité et un territoire ?

Le patrimoine monumental n'est qu'une composante du patrimoine au sens large mais la plus visible et souvent, la plus coûteuse à restaurer. Il s'inscrit dans la lecture et la compréhension du paysage urbain. Si ce paysage n'est en rien figé puisque par essence même, il connaît des transformations, le patrimoine monumental participe de ses permanences. Le patrimoine monumental pour la collectivité comme pour le territoire est une indispensable clé d'un narratif qui donne sens à l'identité territoriale.

Par exemple, sur la commune de Montbard, le patrimoine monumental classé dont la commune est propriétaire est constitué du parc Buffon (XVIIIème siècle), des vestiges d'une ancienne forteresse des ducs de Bourgogne (XIVème siècle), du cabinet de travail et de l'hôtel particulier du naturaliste Georges-louis Leclerc, comte de Buffon (1707-1788) ; ce patrimoine monumental est une composante du Pays d'Art et d'Histoire de l'Auxois Morvan.

Quelle que soit sa localisation, le patrimoine monumental concourt à la singularité et au rayonnement de notre pays (cf. effet Notre-Dame significatif, cérémonie d'ouverture des JO mettant en scène les monuments de Paris ...)

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la protection et la conservation du patrimoine de votre commune ?

Les difficultés sont principalement la charge financière liée à l'entretien et bien sûr aux actions de restauration. Les marges de manœuvre se sont considérablement réduites. L'accompagnement par les services de la Drac est indispensable et mené avec professionnalisme. Les délais peuvent cependant être longs et il n'est pas toujours évident de caler les calendriers de nos investissements pluriannuels avec leurs enveloppes.

Sur le plan technique, des aléas sont toujours possibles (effondrement d'un mur, chutes d'arbres...) et il faut y faire face.

Vis-à-vis de l'acceptabilité par les habitants de mettre des moyens sur la restauration du patrimoine monumental, cela demande persévérance, pédagogie et force de persuasion. Force est de constater qu'une fine, les retours sont majoritairement positifs.

A contrario, une difficulté peut être de trop focaliser sur ce patrimoine et d'y concentrer les moyens au détriment de « tout le reste » : il s'agit donc d'agir avec discernement et d'avoir une vision globale de l'aménagement urbain dont ce patrimoine n'est qu'une composante.

Quels sont les outils ou les actions que vous avez conduites pour faire du patrimoine un atout, et pas seulement une charge, pour son territoire ?

Dans notre cas de figure (un patrimoine bâti et naturel), le préalable a été de mener des études scientifiques pointues pour actualiser la connaissance et établir le diagnostic des lieux puis d'élaborer un schéma directeur d'aménagement validé par le Ministère de la Culture ; établir ce document cadre est long, aussi fastidieux que passionnant et il est un outil absolument indispensable pour en dégager une vision pluriannuelle des chantiers à mener, voire même pluri décennale. Il est aussi le garant d'une cohérence des actions au gré des changements politiques. A ce stade, depuis la validation du schéma directeur en 2016, nous avons sécurisé les points les plus urgents pour résoudre des désordres de maçonnerie, restauré deux tours médiévales, créé un pôle pédagogique et récréatif dit de l'orangerie, restauré le cabinet de travail de Buffon et un escalier monumental dit de la poterne, mis en accessibilité et restauré les cours du musée Buffon (localisées dans d'anciennes écuries du XVIIIème siècle), mis en œuvre un plan d'abattage du patrimoine arboré et débuté des replantations.

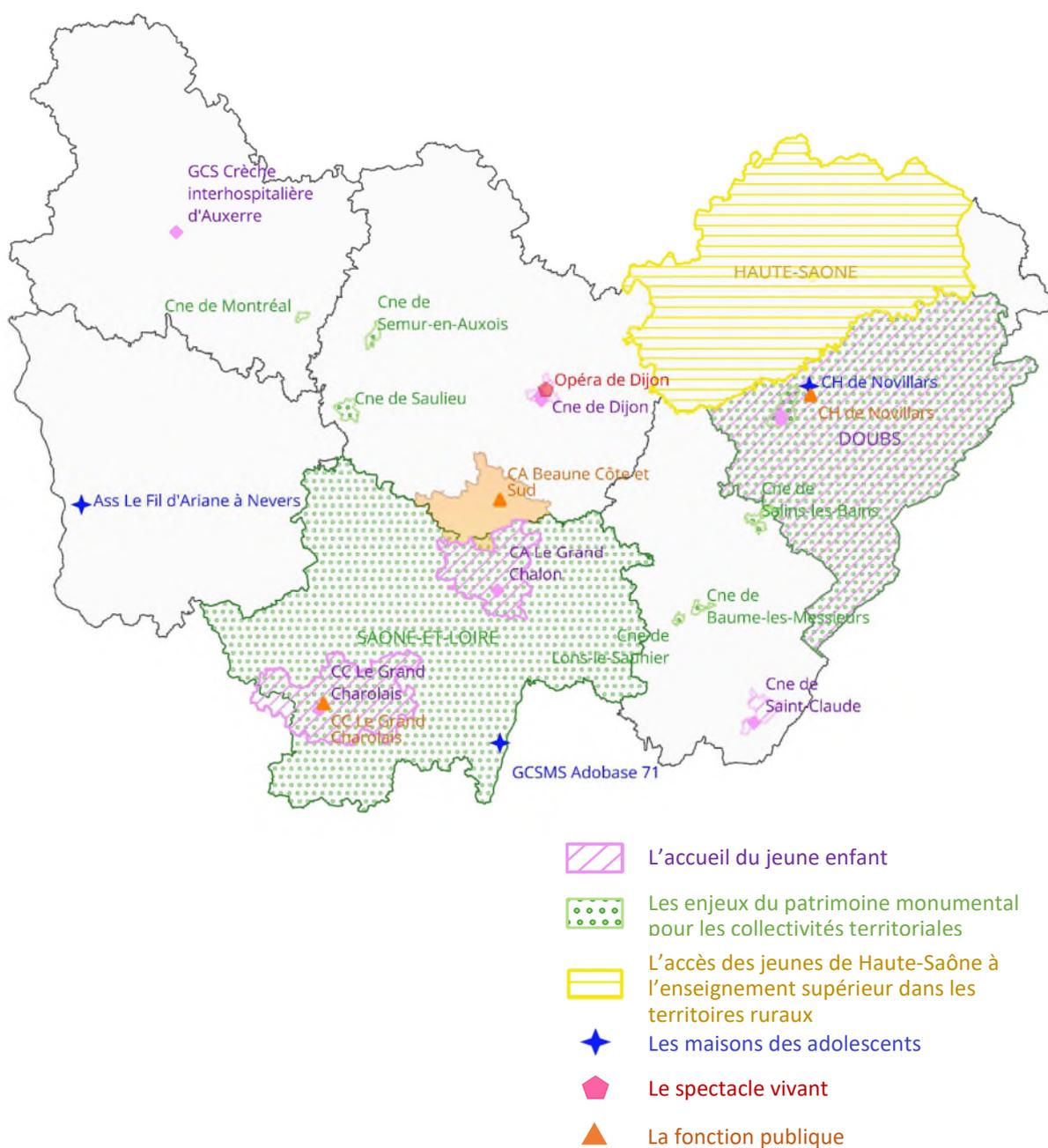
Dans la boîte à outils du quotidien, il est également nécessaire que les agents municipaux, notamment pour les actions d'entretien, soient sensibilisés aux enjeux pour donner du sens à leurs missions. Les services techniques sont aussi associés aux équipes muséales en fonction des sujets (exemple : le choix des essences d'arbres à replanter par exemple fait autant appel à des connaissances historiques qu'à des choix techniques).

Les aménagements urbains connexes à ce patrimoine monumental historique classé (exemple : requalification complète des rues du centre-ville) s'inscrivent également dans une parfaite cohérence visant à l'harmonie des lieux. Le détail est poussé jusqu'à ouvrager ponctuellement les grilles d'arbres en référence à l'histoire naturelle et aux travaux de Buffon, à multiplier les nouveaux toponymes en référence à des naturalistes, à travailler en collaboration avec la SNCF pour habiller les quais d'une exposition culture en gare dédiée à cette histoire naturelle, à conduire des partenariats comme avec le Museum national d'Histoire naturelle, etc.) ; de très nombreuses actions à vocation culturelle et pédagogique en direction des scolaires et du grand public sont mises en œuvre chaque année.

Au-delà du témoignage du passé, notre patrimoine monumental est porteur d'un concept scientifique, celui de « l'histoire de l'histoire naturelle » lié aux deux grands illustres montbardois, Buffon et son collaborateur Daubenton, concept d'une très grande contemporanéité. Cette approche a pour ambition de contribuer à sensibiliser, former, à l'importance de la connaissance scientifique.

Notre patrimoine monumental est donc un medium, un outil au service d'une démocratie que nous souhaitons éclairée...

Les enquêtes thématiques menées en Bourgogne-Franche-Comté



L'évaluation des politiques publiques

L'évaluation France Services

La chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté a été chargée de piloter une évaluation de politique publique du programme France services. Ces travaux ont mobilisé un grand nombre de membres des juridictions financières, sur l'ensemble du territoire. Il s'agit, en effet, d'un travail issu d'une formation dite « inter-juridictions », qui a mobilisé quatre chambres régionales des comptes Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Île-de-France et La Réunion, mais aussi des membres de la première, de la quatrième et de la cinquième chambres de la Cour des comptes.

Cette enquête est inédite car il s'agit de la première évaluation d'une politique publique nationale dont la formation est présidée par une chambre régionale des comptes. Les rapporteurs généraux étaient également deux magistrats de la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté.

L'évaluation a couvert la période 2020-2023 et ; elle a cherché à mesurer les premiers effets de la mise en œuvre du programme et à vérifier leur adéquation aux objectifs initiaux. En débutant cette évaluation, l'objectif était de répondre à deux questions évaluatives principales :

- ▶ **la nature et la qualité de l'offre de services répondent-elles aux besoins des usagers ?**
- ▶ **les moyens financiers et humains permettent-ils d'assurer un fonctionnement pérenne du dispositif ?**

Cette enquête a débuté par des notifications transmises en mars 2023 à pas moins de 134 parties prenantes.

Comme toute évaluation de politiques publiques, un comité d'accompagnement, réunissant des experts et des parties prenantes a été mis en place.

L'équipe de contrôle a réalisé un traitement et une analyse des bases de données de la plateforme France services, gérée par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cette évaluation a été fondée sur les travaux conduits dans 12 départements, dont un ultramarin (La Réunion), au sein de quatre régions représentant plus de 18 millions d'habitants.



Hervé Marchal

Professeur de sociologie à l'Université de Bourgogne
Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme

La chambre régionale des comptes a mis en œuvre une méthodologie innovante avec l'appui de la maison des Sciences de l'Homme de l'université de Bourgogne. Un protocole méthodologique a en effet été mis en place conjuguant analyses quantitatives et qualitatives. Sur le plan quantitatif, un questionnaire a été adressé à cinq Maisons France Services, ce questionnaire abordait différents aspects tels que la visite des usagers, leur mode de déplacement, leur profil numérique, leur niveau de satisfaction, leur évaluation générale et leurs suggestions d'amélioration. Trois modes de passation ont été proposés : la tablette, le QR code et le formulaire papier. Sur le plan qualitatif, 54 entretiens ont été réalisés in situ, c'est-à-dire aux abords et à l'intérieur des locaux des Maisons France Services. En outre, 40 heures d'observation ont été réalisées afin d'accéder à ce qui n'est pas dit ou à ce qui est très difficilement verbalisable. Autrement dit, les observations ont permis d'accéder au faire, plus qu'au dire. En l'espèce, il a été ainsi possible de constater en situation les discussions improvisées lors des temps d'attente, les conditions réelles d'accueil des usagers, les rites de politesse, la qualité des espaces ou encore les divers panneaux d'informations à l'adresse des usagers.

Autre point fort de cette évaluation : l'équipe du rapport a largement collaboré avec le monde de la recherche, en sollicitant, en particulier, l'appui de la Maison des sciences de l'Homme de l'université de Bourgogne, pour analyser le ressenti des usagers sur la qualité de service, au travers d'une étude socio-cognitive auprès d'un panel d'espaces France services.

Enfin, un sondage de terrain a aussi été réalisé auprès des 531 espaces France services, avec plus de 60 % de participation et des ateliers d'acteurs ont été organisés en Centre-Val de Loire ; enfin un parangonnage a été réalisé avec deux pays européens, la Finlande et le Portugal.

Les deux grands enseignements de cette évaluation sont :

► le programme France services a permis une montée en gamme de l'offre de services publics de proximité, qui satisfait les usagers et contribue à la cohésion sociale des territoires. Le taux de satisfaction des usagers des espaces France services dépasse les 90 % ;

► la pérennité du programme France services en matière de pilotage, et de moyens financiers comme humains n'est pas pleinement garantie, notamment du fait d'une stratégie trop axée sur le court terme et d'une gouvernance à renforcer.

Les chiffres clés du programme France Services



Source : juridictions financières

A l'issue de cette évaluation, cinq recommandations ont été émises :

1. Définir les étapes ultérieures de développement du programme France services afin d'assurer la lisibilité et la soutenabilité, à moyen terme, du dispositif.
2. Prendre en compte le réseau des espaces France services dans la définition des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public
3. Identifier au sein de chaque opérateur des référents métiers en mesure d'être contactés directement par les conseillers France services et de prendre en charge leurs questions.
4. Consolider le budget du programme France services, incluant l'ensemble des crédits engagés par l'État ainsi que les coûts estimatifs supportés par les porteurs d'espaces France services
5. Instaurer une subvention complémentaire, financée par l'État et les opérateurs, pour les espaces France services ayant une fréquentation supérieure à trois accompagnements par heure et par agent.

France Services : la Cour des comptes appelle à renforcer ces guichets de proximité, essentiels à la cohésion des territoires

L'institution estime que ce programme participe à réduire le sentiment d'abandon et les fractures territoriales. Mais il ne pourra être pérennisé qu'à la condition d'une orientation stratégique assortie de moyens financiers et humains plus importants.

par Camille Bordenet



mardi 10 septembre 2024
Édition(s) : Édition de Besançon, Édition de Montbéliard,
Édition de Vesoul, Édition de Belfort
Pages 9-9
652 mots - 3 min



RÉGION | FRANCHE-COMTÉ—BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les Maisons France-Services peuvent mieux faire

C'est le verdict de la Cour et de la Chambre régionale des comptes de BFC, qui ont évalué l'efficacité du programme, déployé à compter de 2020 pour réduire l'éloignement des administrés des services publics. Si les usagers sont majoritairement satisfaits, le dispositif reste à améliorer et à pérenniser.

par Serge Lacroix

LE JOURNAL DU CENTRE VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024 5

Actualité

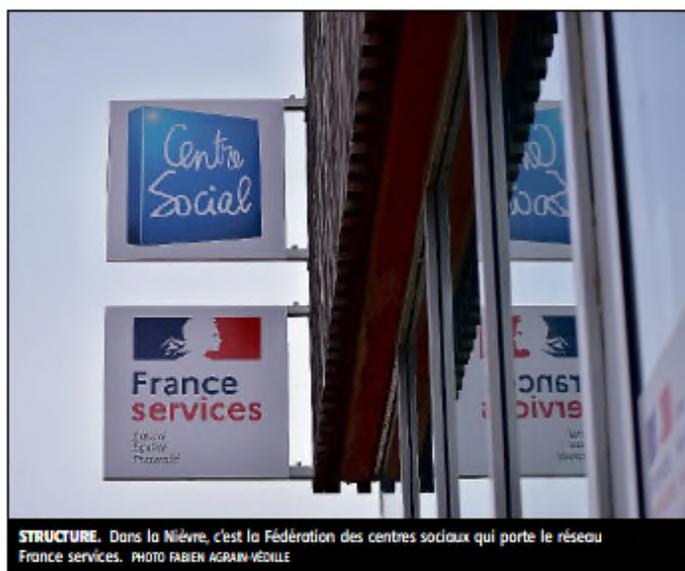
RÉGION ■ Le rapport de la Cour régionale des comptes souligne l'importance qu'ont prise ces relais

Pari réussi pour France services

Saint-Amand-en-Puisaye fait partie des espaces France services qui ont nourri le rapport publié par la Cour des comptes pour évaluer ce service, encore récent (créé en 2019).

Alexandra Coccivio

C'est une première. « Nous sommes fiers d'être la première Chambre régionale des comptes (CRC) à piloter une évaluation de politique publique », se félicite Emmanuel Roux, le président de la CRC de Bourgogne-Franche-Comté. Les magistrats bourguignons et francs-comtois ont piloté le rapport qui, consacré au programme France services, a été rendu public mercredi.



STRUCTURE. Dans la Nièvre, c'est la Fédération des centres sociaux qui porte le réseau France services. PHOTO FABIEN AGRAIN-VÉLLE

L'audit flash sur l'assurabilité des collectivités territoriales



Dans le cadre d'un audit associant 17 collectivités et organismes locaux de la région, représentatifs des différentes catégories de risques du secteur public local, la chambre régionale des comptes a établi son propre **diagnostic de l'impact de la crise du marché de l'assurance sur les collectivités territoriales** et des mesures prises par ces dernières pour s'y adapter.

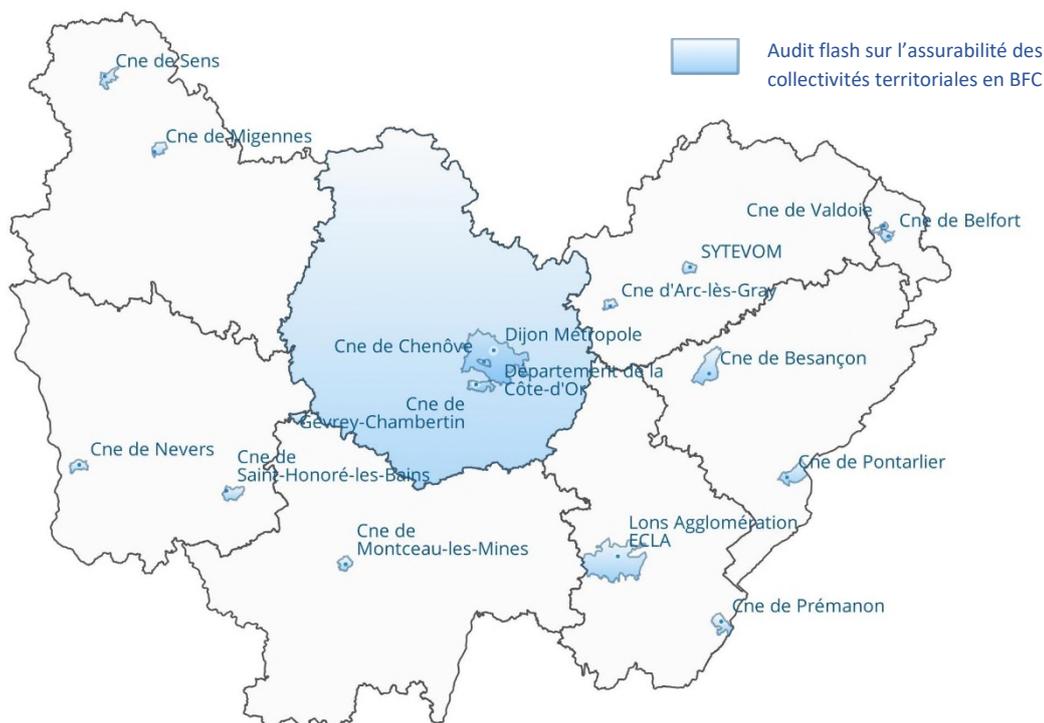
La chambre a observé **une dégradation des conditions d'assurance dans la quasi-totalité des collectivités auditées** : les primes d'assurance ont été multipliées par près de deux en 2018 et 2024, la part des réparations restant à la charge de la collectivité (franchises) progresse fortement et les montants maximaux d'indemnisation sont réduits. En réponse aux consultations lancées pour trouver un assureur, une seule offre a été, au mieux, formulée. Pire, certaines collectivités ont été privées d'assurance pour leurs biens en 2024 pendant plusieurs mois.

Les **causes de cette crise sont plurielles** : un dysfonctionnement du marché de l'assurance des collectivités territoriales (un marché de niche, très concentré avec très peu d'acteurs et moins rentable que l'assurance du privé) ; des tarifs restés longtemps bas, alors que les territoires connaissaient une forte augmentation de la sinistralité (sinistres climatiques, émeutes

urbaines) ; une fragilisation des acteurs de l'assurance (fortes pertes financières pour la SMACL, acteur dominant du marché).

Dans son rapport portant sur l'assurabilité des collectivités territoriales, la **chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté donne des pistes d'action concrètes pour favoriser l'assurabilité des collectivités**, illustrées par les pratiques et les choix d'organisation des 17 organismes qu'elle a audités. La chambre appelle les collectivités à professionnaliser leur gestion des assurances, en améliorant les moyens qu'elle alloue à ce domaine, en préparant mieux la souscription de leurs contrats et en renforçant la prévention de leurs risques.

Le rapport de la **chambre complète et illustre les constats formulés sur ce même sujet** par le rapport de la commission des finances du Sénat paru en mars 2024 et celui de la mission pilotée par Alain Chrétien, vice-président de l'Association des Maires de France (AMF) et maire de Vesoul. Ces deux rapports formulent identifiants des mesures à adopter au niveau national, **pour conforter durablement l'assurabilité des collectivités des plus impactées par les risques climatiques ou sociétaux (émeutes urbaines)**, notamment en matière de mécanismes de réassurance.



Vous avez la parole...

Alain Chrétien

Maire de Vesoul
Président de la Communauté
d'Agglomération de Vesoul



En quoi l'accès à une couverture assurantielle est-il devenu pour les collectivités une préoccupation majeure ?

Depuis quelques années maintenant le marché de l'assurance des collectivités est déstabilisé. Après une période relativement apaisée avec des cotisations en baisse et des garanties élevées, certaines communes se trouvent en grande difficulté pour reconduire leurs contrats d'assurance. En quelque sorte la « bulle assurantielle » a explosé à la suite d'indemnisations climatiques en forte hausse ces dernières années, couplées aux dégâts conséquents des émeutes de juillet 2023. On constate donc un retrait des assureurs et/ou une explosion des franchises y compris pour les communes qui ne sont pas touchées par les dégâts climatiques ou sociaux.

Parmi les contrats les plus touchés on trouve le dommage aux biens (DAB), les contrats des flottes automobile et, dans une moindre mesure, la responsabilité civile. La cyber sécurité et la protection fonctionnelle n'ont pas été traitées dans le rapport que nous a commandé le Gouvernement.

Indépendamment des mesures nationales qui pourraient être prises pour apporter des réponses à des risques devenus inassurables, quelle part les collectivités peuvent-elles prendre, selon vous, pour améliorer leur assurabilité ?

Les communes doivent se remettre en cause et cette crise est peut-être salutaire. Notre connaissance de notre patrimoine est très parcellaire, souvent obsolète et très inégale. Chaque commune doit donc faire le point sur ses actifs avec un regard porté sur les risques associés. Ces enjeux concernent surtout des communes dotées d'un patrimoine important, parfois très spécifique comme les monuments historiques. Les centres de tri des déchets ou les stations d'épuration sont aussi des infrastructures qui nécessitent des garanties particulières.

La gestion du risque doit aussi être totalement repensée. Si les outils semblent pertinents pour protéger les populations et les agents des collectivités (plans de prévention des risques, préventeurs), la protection de l'intégrité du patrimoine reste aléatoire. Par des mesures simples et peu coûteuses il est possible de faire baisser le risque comme par exemple éloigner les poubelles des bâtiments publics pour éviter la propagation d'incendies. Les managers de risques, de plus en plus présents dans les entreprises, mériteraient aussi de se développer en collectivité.

En quoi l'audit réalisé par la CRC apporte-t-il, selon vous, une contribution utile au débat public sur le sujet de l'assurabilité des collectivités territoriales et à l'identification de solutions dans ce domaine ? En quoi cet audit est-il complémentaire de votre propre rapport ?

L'audit réalisé par la CRC apporte un éclairage très factuel et concret des difficultés rencontrées par certaines collectivités. La pluralité des collectivités échantillonnées démontre à quel point ces difficultés concernent tout le territoire et tous les types de communes. Il vient compléter et confirmer le rapport que nous avons rendu au Gouvernement avec Jean-Yves Dagès ancien président de Groupama et le rapport de la commission des finances du Sénat.

Il permet une analyse plus poussée des différents contrats analysés et donne un éclairage précis sur des difficultés particulières comme les tensions de l'assurance responsabilité civile des Départements ou des syndicats de gestion des déchets.

66

Vous avez la parole...

Thierry Falconnet
Maire de Chenôve



► Pourquoi l'accès à une couverture assurantielle est-il devenu pour nous une préoccupation majeure ?

Aujourd'hui, nous faisons face à une réalité brutale : l'assurance, censée nous protéger face aux sinistres, devient un véritable luxe. Nos primes s'envolent, nos franchises explosent, et pire encore, certains d'entre nous se retrouvent abandonnés par leurs assureurs. Nos communes, qu'elles soient touchées par les violences urbaines ou les catastrophes naturelles, se voient refuser toute couverture, sous prétexte d'une sinistralité trop élevée. L'exemple de Chenôve est éloquent : la ville a été victime de plusieurs incendies criminels (poste de police municipale, centre de loisirs, hôtel de ville et CCAS). En 2024, la prime d'assurance a augmenté de 287 % et nous sommes passés d'une franchise de 1.000 € à 300.000 € sur les dommages. Pour le centre de loisirs détruit par un incendie, nous avons reçu une indemnité de 300 000 euros alors que la reconstruction coûte 4,5 millions. Concrètement, la commune de Chenôve n'est désormais assurée que pour des dégâts qui seraient supérieurs à 750.000 euros. En-dessous, c'est à charge de la commune. Voilà pourquoi la situation actuelle est critique.

Nous sommes confrontés à un choix inacceptable : payer des sommes exorbitantes pour une protection réduite, ou assumer seuls les coûts des sinistres. Cela signifie retarder, voire annuler des investissements essentiels et faire peser ces charges sur nos budgets de fonctionnement, au détriment des services publics que nous devons garantir à nos citoyens.

Nous ne pouvons pas rester inactifs. Nous devons réagir, ensemble, pour que nos collectivités puissent continuer à assurer leur mission fondamentale : protéger et servir nos administrés.

► Quelle part pouvons-nous prendre pour améliorer notre assurabilité ?

Face à cette crise, nous devons être unis et stratégiques. D'abord, nous devons renforcer la mutualisation de nos ressources. L'exemple de la métropole de Dijon, qui a mis en place un service commun d'expertise en assurance auquel adhère la ville de Chenôve, montre que l'union fait la force. Regrouper nos contrats, négocier ensemble, c'est nous donner les moyens d'obtenir de meilleures conditions.

Ensuite, nous devons prouver notre engagement à réduire les risques en investissant dans la prévention et la sécurisation de nos infrastructures. C'est un effort supplémentaire, c'est une pédagogie exigeante de tous les instants, mais c'est un levier essentiel pour convaincre les assureurs de nous faire confiance. La collectivité, du maire à l'agent, doit en avoir pleinement conscience.

Nous devons aussi porter une voix forte et déterminée auprès des pouvoirs publics. Il existe en France deux fonds de garantie exceptionnels : le Fonds de garantie pour les victimes du terrorisme et le Fonds de garantie des assurances obligatoires. Grâce à ce deuxième fonds, une victime qui ne peut pas être indemnisée peut faire appel à ce fonds de garantie.

Ce que je défends, et c'est une proposition que j'ai déjà présentée aux parlementaires comme aux représentants de l'Association des Maires de France ou aux différents ministres en charge des collectivités, c'est la création d'un Fonds de Garantie Assurantiel pour les Collectivités Locales, qui permettrait aux mairies de faire appel aux Fonds de garantie des assurances obligatoires, le temps de faire baisser le taux de sinistralité et de retrouver un assureur. Cela pourrait être possible en faisant financer ce nouveau fonds par les bénéfices nets des grandes compagnies d'assurances, qui ont les moyens pour abonder.

Enfin, nous devons exiger une régulation plus équitable du marché de l'assurance avec l'introduction d'une clause d'exception pour nos collectivités. Celles-ci ne sont pas de simples clients qu'on peut abandonner dès que le risque devient trop grand. En tant qu'élus, nous sommes des garants de l'intérêt général, de cette République de proximité que nous incarnons. Nous devons agir ensemble, avec force et solidarité, pour rétablir une assurabilité juste et garantir la protection de nos concitoyens et du patrimoine public.

Franche-Comté

L'assurabilité des collectivités, un sujet qui doit devenir « un enjeu prioritaire »

Entre le risque climatique qui s'amplifie et les conséquences financières des émeutes de l'été 2023, le coût des assurances des collectivités a considérablement augmenté, pour une couverture revue à la baisse. La chambre régionale des comptes s'est demandé comment y faire face.

● Fred Jimenez



Adresse de l'article <https://www.lagazettefr.com/murcia.com/950804/assurabilite-selon-le-chambre-regionale-dca-comptes-les-collectivites-ont-aussi-leur-role/>

ASSURANCE DES COLLECTIVITÉS

Assurabilité : selon la chambre régionale des comptes, les collectivités ont aussi leur rôle

Pascal L'Essier | A la Une finances | Actu experts finances | France | Publié le 12/12/2024 | Mis à jour le 11/12/2024

Dans un contexte dégradé, la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté a étudié les conditions d'assurance de 17 collectivités. Dans le rapport qu'elle publie ce 12 décembre, elle insiste sur la nécessité de voir l'État mettre des mesures en place, mais incite aussi les collectivités à créer les conditions de leur assurabilité, tant elles disposent « de marges de progression. »

JOURNAL DU CENTRE 19-12-2024

COUR RÉGIONALE DES COMPTES

Ces communes qui ne peuvent plus s'assurer



RISQUES. Les violences urbaines (ici à Nevers en juillet 2023) ou les catastrophes naturelles affolent les assureurs, qui augmentent très fortement leurs tarifs. PHOTO D'ARCHIVES PIERRE DESTRADE



mercredi 11 décembre 2024 - 00:00 Europe/Paris
1346 mots - 5 min

[HTTP://WWW.ARGUSDELASSURANCE.COM](http://WWW.ARGUSDELASSURANCE.COM)

Collectivités : un rapport pointe des conditions d'assurance "déconnectées" de la sinistralité

Un rapport d'enquête de la Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté recommande aux collectivités de développer des expertises en interne, afin de négocier d'égal à égal avec les as-

/...

Dans un audit-flash, la CRC s'est penchée sur le sujet, pour voir quelle était la situation en Bourgogne-Franche-Comté et identifier des leviers propres à faciliter la négociation avec les assureurs. Dix-sept collectivités, dont les villes de Nevers et Saint-Honoré-les-Bains, mais

aussi Sens et Migennes dans l'Yonne, ont servi de terrain d'observation aux magistrats qui ont découvert une situation compliquée et parfois délirante.

Les dépenses d'assurance des collectivités, pour les quatre principales polices (dommage aux biens, responsabilité civile, flotte automobile et assurance statutaire), ont augmenté de 90 % entre 2018 et 2024. **Alexandra Caccivio**

FINANCE & MARCHÉS

27 Les Échos Jeudi 12 décembre 2024

Résiliations, flambée des tarifs : ces communes qui n'ont plus d'assurance

ASSURANCE

Les difficultés que rencontrent les communes pour s'assurer risquent encore de s'accroître.

Ces problèmes « affectent l'ensemble des collectivités », avance un nouveau rapport.

Tiffenn Châtenaillat

Résiliations de contrats, tarifs qui explosent, modifications de garanties ou encore appels d'offres restés lettre morte... Depuis près de deux ans, les collectivités locales alertent sur les difficultés croissantes qu'elles rencontrent pour assurer leurs biens municipaux.

Si le phénomène reste difficile à quantifier – entre 1.000 et 2.000 communes seraient concernées –, un nouveau rapport publié ce jeudi par la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté permet de l'appréhender au niveau régional. Les conclusions confortent celles formulées par le rapport sénatorial de Jean-François Hesse (LR), publié au mois de mars, et le rapport d'Alain Chrétien, vice-président de l'Association des maires de France (AMF), et de Jean-Vincent Daguin, ancien président du Groupama, publié en septembre.

Sur l'échantillon étudié, à savoir 17 organismes publics locaux, les primes d'assurance ont été multipliées par près de deux depuis 2018, mais la part du reste à charge pour les collectivités a progressé et les montants d'indemnisation maximum ont diminué. Sur les appels d'offres lancés, « une seule offre a été au mieux formalisée ». Et certaines collectivités ont été privées d'assurance pendant plusieurs mois.

Dans le détail, ces difficultés sont concentrées sur l'assurance dommage aux biens. Facultative pour les municipalités, cette protection leur permet néanmoins de sassu-



En Moselle, au printemps dernier, Afin de réduire le poids financier des catastrophes naturelles, les assureurs appellent les communes à renforcer la prévention, en adoptant notamment un plan communal de sauvegarde. Photo Jean-Christophe Verhaegen / AFP

rer contre le vol ou la détérioration de biens. L'assurance est aussi essentielle pour bénéficier du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.

Franche-Comté

L'assurabilité des collectivités, un sujet qui doit devenir « un enjeu prioritaire »

Entre le risque climatique qui s'amplifie et les conséquences financières des émeutes de l'été 2023, le coût des assurances des collectivités a considérablement augmenté, pour une couverture revue à la baisse. La chambre régionale des comptes s'est demandé comment y faire face.

● Julien Bessier



L'impact médiatique



Parallèlement à la publication du rapport public annuel par la Cour des comptes, la chambre régionale des comptes a publié une étude intitulée **« Le réchauffement climatique : un enjeu majeur pour les forêts de Bourgogne-Franche-Comté »** et l'a présentée à une conférence de presse le 11 mars 2024.

Le rapport public thématique sur le **Programme France services** a été publié par la Cour des comptes le 4 septembre 2024.

La chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté qui a piloté l'évaluation de ce programme a présenté le rapport public thématique le 5 septembre 2024 à Dijon à l'occasion d'une conférence de presse.



La Chambre régionale des comptes a organisé une conférence de presse le 11 décembre 2024 au cours de laquelle elle a présenté les résultats de son enquête sur **l'assurabilité des collectivités territoriales**.



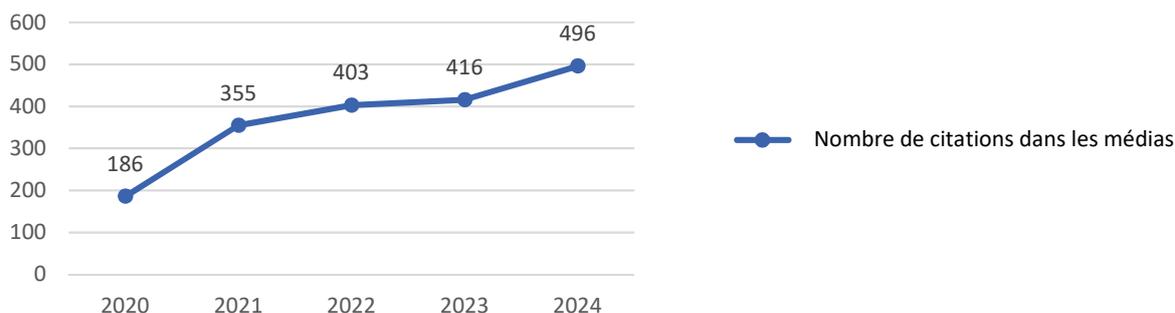
L'information du citoyen

100% des rapports et avis définitifs publiés sur le site internet de la chambre régionale des comptes

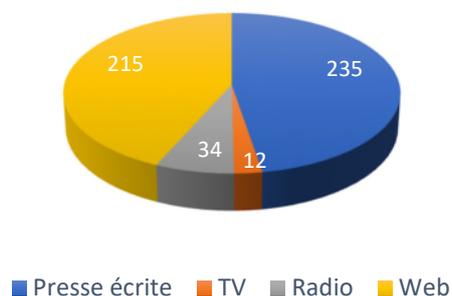
soit 31 rapports et 10 avis budgétaires¹ publiés en 2024

23 655 visites² sur le site internet

L'activité de la chambre relayée dans les médias



Répartition par type de médias



Retrouvez nos publications



¹ dont un avis rendu sur deux fondements

² Nombre de visites sur le site internet de la chambre, sachant que plusieurs pages peuvent ensuite être consultées.

L'activité de la chambre relayée sur LinkedIn



Nombre de posts publiés en 2024 : **64**

Nombre d'abonnés : **706** (+404% par rapport à 2023)

Nombre de vues en 2024 : **1772**

Les rapports thématiques et missions de la chambre en vidéo



► L'accélération du changement climatique : un défi majeur pour les forêts de Bourgogne-Franche-Comté (rapport thématique régional) : <https://www.youtube.com/watch?v=5CCCD0s1ark>

► La gestion quantitative de l'eau en période changement climatique (cahier territorial) : https://www.youtube.com/watch?v=7_9PG7S1MIQ

► La mission de contrôle budgétaire : https://www.youtube.com/watch?v=Jjok7_ykpp8

La vie institutionnelle et la vie de la chambre



Les temps forts	5
L'organisation de la chambre	5
Ils ont rejoint la chambre en 2024	5

Les temps forts de 2024

Echanges avec la délégation du centre appui métier de la Cour des comptes



Un temps important avec la Cour des comptes a été consacré le **6 mars 2024** à des échanges relatifs à l'appui au contrôle, à l'analyse de données ainsi qu'aux évaluations de politiques publiques (EPP) sur la base d'un retour d'expériences de la CRC Bourgogne-Franche-Comté qui a mené une évaluation sur les maisons France services.



Assemblées générales de la chambre

Trois assemblées générales se sont tenues en 2024 :

Celle du **7 mars** concernait la restitution des travaux des groupes de travail mis en place en vue de renforcer l'impact des rapports, d'une part, et leur valorisation, d'autre part.

Celle du **1^{er} octobre** était consacrée au partage du retour d'expériences de collègues magistrats, vérificateurs et personnels administratifs et aux rapports d'étonnement des nouveaux arrivants. Les grandes lignes stratégiques de la programmation 2025 ont été également présentées.

Et enfin, l'assemblée générale ayant pour objet la présentation du programme des travaux pour 2025, s'est tenue le **13 novembre**.

Immersion pour des étudiants de licence en droit



La chambre régionale des comptes a eu le plaisir d'accueillir une délégation de 30 étudiants de licence en droit de l'Université Bourgogne Europe pour des échanges et une expérience d'immersion au sein de la juridiction, le **11 mars**.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la chambre et l'UFR de droit, sciences économique et politique, cet événement a permis de présenter les missions et les métiers de la chambre régionale et de susciter, le cas échéant, des vocations.



Séminaire sur le contrôle budgétaire



Un séminaire sur le thème du contrôle budgétaire, en partenariat avec le Pôle interministériel d'appui aux collectivités (PIACL) et la Direction générale des collectivités locales (DGCL), a été organisé le **mardi 30 avril** en visioconférence.

Ce séminaire réunissait des personnes en charge du contrôle budgétaire au sein des préfectures, de la CRC, de la DDFIP et DRFIP ainsi que le PIACL et la DGCL, autour d'un temps d'échange d'expériences et d'informations pratiques en matière de contrôle des actes budgétaires des collectivités territoriales. Une présentation du régime de responsabilité des gestionnaires publics a été également proposée en fin de séance.



« Levez les yeux » à la CRC

L'opération « Levez les yeux », organisée cette année le **20 septembre** par le ministère de la culture et le ministère de l'éducation nationale, permet à des élèves de bénéficier d'un accès privilégié à des sites patrimoniaux. Une occasion saisie pour la première fois par la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté qui a ouvert ses portes à des étudiants et des enseignants du lycée Montchapet et du lycée Le Castel.

Après la visite de l'hôtel Caristie, les personnels de la chambre ont décrit leurs rôles et leurs parcours respectifs, permettant ainsi à des étudiants de découvrir des métiers de la fonction publique et des juridictions financières en particulier.

Journée européenne du patrimoine



La chambre de Bourgogne-Franche-Comté a accueilli 332 visiteurs le **dimanche 22 septembre** grâce à la mobilisation de magistrats et du personnel de la chambre.

De nouvelles animations étaient proposées cette année aux visiteurs :

- ▶ la diffusion des vidéos en 180 secondes réalisées par la chambre, suivie d'échanges avec le président et les présidents de section,
- ▶ un abaque à jetons permettant aux petits et grands d'apprendre à compter comme les gens de comptes jadis, dont la médaille de la CRC Bourgogne, créée en 1999 est inspirée,
- ▶ l'affichage de retombées presse permettant de mesurer l'impact des travaux de la chambre.

Pour la deuxième année consécutive, la présentation de la plateforme citoyenne a permis de sensibiliser les visiteurs au rôle qu'ils peuvent avoir, en tant que citoyens, dans la programmation de la chambre régionale des comptes.



Rencontre avec le rapporteur général de la Cour des comptes



La rencontre du rapporteur général, Yves Rolland, avec les personnels de la CRC s'est tenue le **7 novembre**.

Magistrats, vérificateurs, personnels du ministère public et du greffe étaient nombreux pour échanger avec Yves Rolland sur les moyens de rendre l'offre de publication plus stratégique et d'en renforcer l'impact éditorial.

Après une présentation du rôle du service du rapport public et des programmes (SRPP) par Sylvain Maréchal, chargé de mission auprès du SRPP et d'un état des lieux de la nouvelle stratégie de programmation des juridictions financières, les temps d'échange ont permis de lever le voile notamment sur les modalités de fonctionnement des formations interjuridictions (FIJ) ainsi que sur le circuit d'élaboration des rapports publics annuels (RPA).



Duoday

Cette année encore, les juridictions financières se sont pleinement mobilisées pour la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Une opération menée le **24 novembre** dans le droit fil d'une politique du handicap volontariste visant à faire que chacun et chacune travaille dans les meilleures conditions au sein de notre institution.

Le temps d'une journée, le DuoDay a offert la possibilité à deux personnes en situation de handicap de suivre le quotidien d'une magistrate et d'une vérificatrice et de découvrir leur métier.

Rencontre avec les directeurs des finances publiques



Dans le cadre du renforcement des échanges avec les directions des finances publiques de son ressort, la chambre régionale des comptes a organisé le **17 décembre** un séminaire commun avec la direction régionale des finances publiques, en présence de l'ensemble des directeurs départementaux et de leurs plus proches collaborateurs.

Si la mise en œuvre de la nouvelle responsabilité financière des gestionnaires publics a été l'occasion d'un rapprochement avec les DDFIP du ressort de Bourgogne-Franche-Comté depuis le début de l'année 2024, cette rencontre avait pour objectif principal de mieux connaître nos institutions respectives concernées par d'importantes évolutions.

9 stagiaires accueillis en 2024

Durée cumulée des stages : 10 mois

Profils :

- 2 élèves de seconde
- 5 étudiants en master 1
- 1 étudiants en master 2
- 1 directeur des services de greffe judiciaire

- ▶ 5 étudiants inscrits à l'université Bourgogne Europe et 1 au Collège d'Europe (Belgique)
- ▶ 3 étudiants en administration économique et sociale, 1 étudiant en droit public, 1 étudiant en droit des collectivités territoriales, 1 étudiant en économie, analyse des politiques publiques européennes



L'organisation



Une procureure financière
(Célia Beltramo-Martin)
Elle représente le Procureur général près la Cour des comptes et exerce les fonctions du ministère public auprès de la chambre. Elle œuvre notamment au respect des procédures.
assistée d'un vérificateur

Un président de chambre
(Emmanuel ROUX)
Il est en charge de la direction générale de la juridiction. Il définit les axes prioritaires de vérification et établit le programme annuel de travail de la chambre

Deux présidents de section
(Vladimir Dolique) (Thierry Farenc)
Ils animent des collectifs de contrôle travaillant sur des bases géographiques ou thématiques.

Quatorze magistrats
Ils dirigent les contrôles, présentent les résultats de leurs travaux sous forme de rapports et participent aux délibérés des rapports présentés par leurs collègues.

Quinze vérificateurs
Leur travail consiste à accompagner les magistrats auprès desquels ils sont affectés et à collaborer aux contrôles relevant de la compétence de la chambre. Trois de ces vérificateurs apportent leur appui à l'ensemble des équipes de contrôle en réalisant notamment des analyses financières.

Un secrétariat général
supervisé par la secrétaire générale (Maddgi VACCARO), collaboratrice directe du président.
Il est constitué des services apportant leur appui et soutien à l'activité de contrôle de la chambre

Greffe

Il veille au bon déroulement des procédures de contrôle depuis l'ouverture du contrôle jusqu'à l'archivage des dossiers, il enregistre les actes, documents et requêtes dont la chambre est saisie, prépare l'ordre du jour des séances, enregistre et notifie les rapports

Documentation et communication

Il rassemble et diffuse l'information documentaire indispensable aux contrôles. Il met également en œuvre les actions de communication de la chambre à destination des médias, institutions et citoyens

Administration générale

Il a en charge la gestion :
- des ressources humaines,
- budgétaire et comptable,
- bâtiminaire,
- des missions des équipes de contrôle
- du parc informatique

Ils ont rejoint la chambre en 2024



Bertrand Demumieux

Premier conseiller

occupait auparavant les fonctions de directeur général des services de la commune de Vénissieux.

Séverine de Sousa

Première conseillère

occupait auparavant les fonctions de directrice de la délégation Rhône-Alpes Lyon du CNFPT



Jean-Baptiste Frycz

Conseiller

occupait auparavant les fonctions de directeur adjoint des finances et de la contractualisation au CHU de Besançon

Claire Dauvergne-Gouyer

Première conseillère

occupait auparavant les fonctions de directrice générale adjointe de la région Bourgogne-Franche-Comté



Valérie Jacoutot

Vérificatrice

occupait auparavant les fonctions de directrice du pôle ressources de la commune de La Turballe

Cyrielle Lemoine

Vérificatrice

occupait auparavant les fonctions d'inspectrice des douanes à la recette interrégionale des douanes de Dijon



Rémi Charrière

Vérificateur

occupait auparavant les fonctions d'adjoint du gestionnaire comptable de la cité scolaire Montchapet

Sandrine Dubois

Secrétaire générale adjointe

occupait auparavant les fonctions de cheffe du bureau de la gestion du personnel de l'Ecole de gendarmerie de Dijon



Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté
Tous droits réservés – Mars 2025

Conception et réalisation

CRC Bourgogne-Franche-Comté

Crédits photos

CRC Bourgogne-Franche-Comté

Couverture : Château de Bussy-Rabutin (21)

Page 2 : La gare d'eau – Besançon (25)

Page 5 : Le parc des Bains – Lons-le-Saunier (39)

Page 11 : Le Palais Ducal – Nevers (58)

Page 16 : Le Château de Pierre-de-Bresse (71)

Quatrième de couverture : Chambre régionale des comptes BFC



Ce document peut être consulté et téléchargé sur le site de la CRC

Pour suivre les publications et les actualités
de la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté
<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-bourgogne-franche-comte>



Contact

Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté
28-30, rue Pasteur ■ CS 71199 ■ 21011 DIJON CEDEX
T +33 3 80 67 41 50